



# CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION

Séance du 08/09/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 127

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi vingt-neuf août 2023, une seconde réunion a eu lieu le vendredi huit septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois les huit septembres à dix-huit heures l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en la salle de réunion du SDAA conformément à l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales sous la présidence de M. GUILLAUME Jean-François.

## Date de convocation

04/08/2023

**Etai(en)t présents** : BARTHELEMY Daniel, BILLIOTTE Daniel, BLAISE Jean-Jacques, BREGARD Gilbert, BUTIN Christian, CARRIER Alexis, DOYEN Gérard, FAIETA Michel, GUILLAUME Jean-François, KWIECIEN Linda, MANGEOT Michel, TOMA Ludivine, PAQUIN Marie-Ange

**Procurat ion(s)** : Néant

Délibération n°017-2023

**Etai(en)t excusé(s)** : Tous les autres délégués

**Objet** : sortie de la CA de ST DIE du SDAA 54 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

12/09/2023

et publication du :

15/09/2023

Vu l'arrêté préfectoral n° 14 juin 2002 portant création du syndicat d'assainissement autonome ;  
Vu le CGCT, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat ;  
Vu la demande de retrait du SDAA54 de la CA de St Dié, pour les communes de Pierre-Percée ; Bionville et Raon-lès-Leau,  
Vu que la présente délibération est soumise aux collectivités membres selon les dispositions de l'article L5211-19 du CGCT.  
Considérant qu'une collectivité peut se retirer d'un syndicat, avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

**Le Comité syndical du SDAA54 après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de sortie de la CA de ST DIE au 01 janvier 2024**

Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à LAXOU,

Le Président,

Jean-François GUILLAUME